

Choose  
France™



REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS

Faites  
la différence,  
choisissez  
le pavillon  
français



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Quels sont les navires éligibles au RIF ?

- Les navires de commerce au long cours ou au cabotage international, à l'exception des navires transporteurs de passagers assurant des lignes régulières intra-européennes ou, selon une liste fixée par voie réglementaire, des lignes régulières internationales.
- Les navires de plaisance à utilisation commerciale de plus de 15 mètres de longueur hors-tout.
- Les navires de pêche professionnelle armés à la grande pêche, classés en première catégorie et travaillant dans des zones définies par voie réglementaire.

**Enregistrez votre navire au RIF et bénéficiez de nombreux avantages !**



## Vous souhaitez enregistrer un navire au RIF ? C'est simple et gratuit

L'équipe du guichet unique est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos démarches. Un site internet complet est à votre disposition : [www.rif.mer.gouv.fr](http://www.rif.mer.gouv.fr)

Toutes les formalités sont gratuites (enregistrement du navire, etc.) et les délais de traitement sont courts. Le guichet unique du RIF réalise également l'**inscription des hypothèques maritimes** sous pavillon français. Une garantie de qualité que les banques valorisent.

**Consultez le guichet unique avant toute démarche.**

Afin d'accompagner au mieux votre projet, l'équipage du guichet unique du RIF est à votre disposition pour tout renseignement relatif à la fiscalité, à la gestion des équipages ou encore aux démarches d'enregistrement du navire.

## Fiscalité attractive

Choisir le RIF, c'est bénéficier d'un cadre fiscal particulièrement avantageux et renforcer votre compétitivité. En combinant les différents dispositifs fiscaux, vous pouvez :

■ **Renforcer votre attractivité en tant qu'employeur grâce à l'exonération d'impôt sur le revenu** pour les marins embarqués plus de 183 jours par an sur les navires enregistrés au RIF (art. 81A, code général des impôts). Cette mesure, spécifique au RIF, et est attribuée sous conditions.

■ **Réduire les coûts d'acquisition de votre navire grâce au crédit-bail fiscal** (article 39 C du code général des impôts).

Principe : une société *ad-hoc* ou *Special vehicle purpose* (SPV) est créée pour acquérir le navire et le mettre à disposition de l'armateur sous la forme d'un affrètement coque-nue assorti d'une option d'achat au terme du contrat. L'intérêt est de réduire le coût d'acquisition dans la mesure où le locataire/armateur bénéficie d'une partie de l'économie d'impôt réalisée dans le cadre du crédit-bail fiscal.

■ **Réaliser des économies d'impôt grâce à la taxe au tonnage** (art. 209-0 B, code général des impôts). Le régime optionnel de la taxe au tonnage français a été approuvé par la Commission européenne en 2003. Il est réservé aux entreprises d'armement maritime soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires provient à 75 % au moins de l'exploitation de navires armés au commerce. Ce dispositif permet de déterminer forfaitairement le résultat imposable provenant des opérations directement liées à l'exploitation de certains navires possédés en pleine propriété ou en copropriété ou bien encore affrétés coque nue ou à temps.



**L'équipage du RIF est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets et vous informer sur les conditions pour bénéficier de ces dispositifs fiscaux. N'hésitez pas à nous contacter.**

## Conditions de travail protectrices et adaptées

La convention internationale du travail maritime (MLC, 2006) formule des recommandations pour tous les aspects du droit du travail maritime. Le respect de ces standards internationaux par chaque pavillon est un gage de qualité et de bien-être au travail pour les équipages et leurs employeurs.

Les marins embarqués sur les navires enregistrés au RIF bénéficient d'un rythme de travail encadré, d'un temps de repos garanti, d'un contrat d'engagement maritime contrôlé dans son contenu, etc. Le recours aux entreprises de travail maritimes est possible dans le cadre prévu par la convention internationale du travail maritime.

À noter : s'agissant du droit du travail maritime, une distinction est faite entre les gens de mer qui résident en France et ceux qui n'y résident pas. Pour ces derniers, le salaire minimum applicable est fixé par voie réglementaire.

## Couverture sociale d'excellence

Le système français de protection sociale des marins (ENIM) s'adresse aux marins résidant dans un État de l'Union européenne (UE), dans un État de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni. Contrairement aux assurances privées, il protège le marin et sa famille contre tous les risques sociaux (maladie, invalidité, maternité, vieillesse, décès).

Ce système très protecteur pour les marins, reste compétitif pour les employeurs. En effet, pour les marins résidant en France et affiliés à l'ENIM, les contributions patronales liées à la protection sociale sont réduites (11,6 % au lieu de 35,6 %). \*



\*N.B : la « part Enim » ne représente qu'une partie de l'ensemble des cotisations sociales de l'employeur et du marin.

## Les services du RIF : l'exigence de la qualité

La sûreté de votre équipage et de vos clients est assurée par la présence sur tous les océans de bâtiments de la Marine nationale et d'unités de garde-côtes françaises.

Le pavillon français est classé parmi les meilleurs pavillons au monde s'agissant du respect des normes de sécurité des navires. Choisir le RIF, c'est naviguer en toute sécurité.

Enfin, le RIF offre un accompagnement unique en temps de crise. Par exemple, les relèves d'équipage des navires sous pavillon français ont été soutenues partout dans le monde par le RIF pendant la pandémie de COVID-19. Le dispositif « RIF crise » et la puissance du réseau diplomatique français (3<sup>ème</sup> réseau au monde) ont permis d'apporter des solutions à bon nombre de situations complexes.



## Choisir le RIF, choisir la France

Grâce à ses nombreux territoires ultramarins, la France est présente sur 5 des 6 continents : Europe, Afrique, Amérique, Antarctique et Océanie. La France maritime s'appuie à l'international sur le réseau diplomatique français. Avec 168 ambassades, le réseau consulaire français est le 3<sup>ème</sup> au monde.

Puissance maritime par sa géographie (2<sup>ème</sup> zone économique exclusive (ZEE) du monde) la France l'est aussi par ses infrastructures : 11 grands ports maritimes (GPM), des capacités aéroportuaires permanentes reliant la France métropolitaine à ses outremer et au reste du monde, 9 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS/MRCC) dans l'Hexagone et en outre-mer.

L'écosystème maritime français présente de nombreux atouts d'attractivité : un réseau d'établissements d'excellence pour la formation professionnelle des marins, des établissements bancaires qui sont les premiers financeurs internationaux du secteur maritime et des avocats spécialisés parmi les plus réputés.



**Le RIF est la solution compétitive  
et qualitative pour votre navire.**

**N'hésitez plus, choisissez la France !**

**Pour plus d'informations, l'équipe du guichet unique du Registre  
international français (RIF) est à votre écoute :**

du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
+ 33 (0)4 86 94 67 50

Guichet unique du Registre international Français  
5 place Sadi-Carnot - 13 002 Marseille

✉ [rif@mer.gouv.fr](mailto:rif@mer.gouv.fr)

🔗 [www.rif.mer.gouv.fr](http://www.rif.mer.gouv.fr)

in [www.linkedin.com/in/rif-frenchflag](https://www.linkedin.com/in/rif-frenchflag)



Photos : porte-conteneur « Trocadéro » CMA-CGM / pétrolier « Alcyone » (Socatra) : Socatra / Cargo à voiles « Artemis » (TOWT) : TOWT / Navire de maintenance de champs éoliens « Wind of Change » (LDA) : Nicolas Job / Équipage du « Ferrol Knutsen » : Knutsen LNG France / Porte-conteneur « Douce France » (Marfret) : Marfret / Voilier « Grain de Sail I » (Grain de Sail) : Grain de Sail / Câblier « Sophie Germain » (Orange Marine) : Orange Marine - Mise en page : agence 90c.

Pictures: container ship "Trocadero" CMA-CGM / Tanker "Alcyone" (Socatra) : Socatra / Sailing France" (Marfret) : Marfret / Sailboat "Grain de Sail I" (Grain de Sail) : Grain de Sail / Cable Layer "Sophie Germain" (Orange Marine) : Orange Marine - Layout: agency 90c.



✉ [rif@mer.gouv.fr](mailto:rif@mer.gouv.fr)  
🔗 [www.rif.mer.gouv.fr](http://www.rif.mer.gouv.fr)  
in [www.linkedin.com/in/rif-frenchflag](https://www.linkedin.com/in/rif-frenchflag)

**Look no further, choose France!**

**The RIF register is the competitive  
and qualitative solution for your ship.**

**For more information, the team operating the Register  
international français (RIF) Office is here for you:**

Monday to Friday, 09.00 - 12.00 and 14.00 - 17.00  
+ 33 (0)4 86 94 67 50

Guichet unique du Registre international Français  
5 place Sadi-Carnot - 13 002 Marseille - France



## Improved working conditions offering protection

The international Maritime Labour Convention (MLC 2006) provides recommendations for all aspects of maritime labour law. Compliance with these international standards by your Flag ensures quality and well-being at work, for crewmembers and their employers.

Seafarers on board ships registered with the RIF benefit from supervised work arrangements, guaranteed resting periods, employment agreements with a verified content, etc. It is possible to use manning agencies, in accordance with the framework set by the international Maritime Labour Convention.

Note: with regard to maritime labour law, a distinction is made between seafarers who reside in France and those who reside elsewhere. For the latter, the applicable minimum wages are set by French regulations.

## Premium social protection

The French social protection system for seafarers (known as ENIM) is applicable to seafarers who reside in a European Union (EU) or European Economic Area (EEA) state, in Switzerland or in the United Kingdom. Unlike private insurance, it protects not only the seafarer but also the family for all social risks (illness, disability, maternity, old-age, death). It is a very protective system for seafarers but it remains competitive for employers. For seafarers residing in France and affiliated to ENIM, there are reduced employer contributions regarding the social security (11.6% instead of 35.6%).



## Service by the RIF: Quality is a must

The security of your crew and your customers is guaranteed thanks to the presence of French Navy vessels and French Coast Guard units all over the world.

The French flag ranks among the best flags in the world, in terms of compliance to ship safety standards. Choosing the RIF means safer navigation and operations.

Finally, the RIF offers unique assistance in difficult situations. For example, crew changes on French-flagged ships have been supported worldwide by the RIF during the COVID-19 pandemic. Thanks to the «RIF crisis unit» and the efficiency of the French diplomatic network (3<sup>th</sup> network globally), solutions were found for numerous complex situations.



## Choose RIF, choose France

Thanks to its numerous ultramarine territories, France is present on 5 of the 6 continents: Europe, Africa, America, Antarctica and Oceania. France as a maritime state relies globally on the French diplomatic network. With 168 embassies, the French consular network is the 3<sup>rd</sup> in the world.

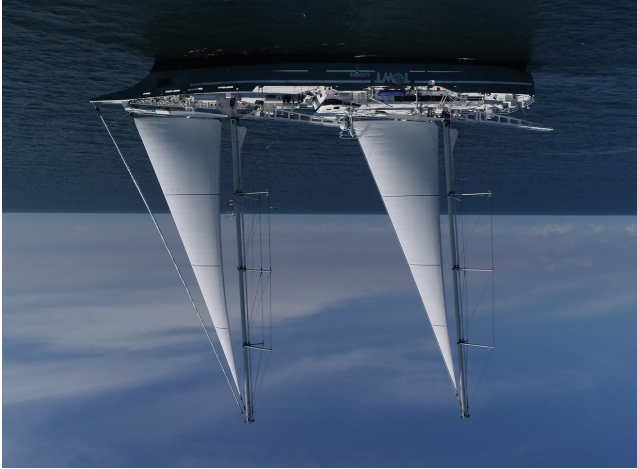
A maritime power thanks to its geography (2<sup>nd</sup> exclusive economic zone (EEZ) in the world) France is also strong thanks to its infrastructure: 11 major State-managed seaports, permanent airport capacities connecting metropolitan France to its overseas territories and the rest of the world, 9 regional Maritime Rescue Coordination Centres (MRCC) in France and overseas.

The French maritime industry has many attractive assets: a network of superior training for professional training of seafarers, banking institutions which are the first international financiers for the maritime sector and renowned specialized lawyers.

## Which ships are eligible to the RIF?

- Commercial ships on ocean-going voyages or international cabotage, except passenger ships operating on intra-European regular lines or, based on a regulatory list, on international regular lines.
- Pleasure yachts for commercial use, with a length overall above 15 meters.
- Professional fishing ships, registered for deep-sea fishery, in first category and operating in areas defined by regulations.

**Register your ship with RIF and have access to a wide range of benefits!**



## How to register your ship with RIF?

The team in charge of the RIF Office is your preferred contact point for all steps of the process. A detailed website is available to assist you: [www.rif.mer.gouv.fr](http://www.rif.mer.gouv.fr)

All formalities are free (registration, etc.), with a quick response and handling of cases. The RIF Office also offers **registration of maritime mortgages** for ships under the French flag. A guarantee of quality appreciated by banks.

**Contact the RIF Office before initiating formalities.**

For assistance with your project, the team at the RIF Office remains fully available for any information on taxation, crew management or process to register your ship.

## An attractive tax regime

- With the RIF, you may benefit from an efficient tax system, designed to boost your competitiveness.
- By combining different fiscal regimes, achieve the following:
- **Be more attractive as an employer, thanks to a tax exemption on incomes**, for seafarers working at sea more than 183 days/year on RIF-registered ships (*General Tax Code*, Art. 81A).
  - This measure, dedicated to the RIF, is applicable with conditions.
  - **Reduce your ship acquisition costs thanks to tax-based leasing** (*General Tax Code*, Art. 39 C)
  - Principle: an *ad-hoc* company or a *special vehicle purpose* (SPV) is created to acquire the ship for its use by the shipowner under a bareboat charter with a purchase option when the contract ends. It aims to reduce the acquisition cost, since the lessee/shipowner benefits from a part of the tax savings obtained via the tax-based leasing.

■ **Obtain tax savings with the tonnage tax** (*General Tax Code*, Art. 209-0 B). The optional French tonnage tax regime was approved by the European Commission in 2003. It is applicable only to maritime companies subject to corporate tax, with at least 75% of the turnover obtained from the operation of commercial ships.

Under this regime, a flat-rate is applied, its calculation is based on the taxable profits from activities directly related to the operation of specific ships owned in full ownership or in joint ownership or even operated under bareboat or time charters.



The RIF team is available to assist you with your projects and explain the criteria to benefit from these tax arrangements. Do not hesitate to contact us!

Liberté  
Égalité  
Fraternité

GOVERNEMENT



Make the  
difference,  
fly the  
French  
Flag

FRENCH INTERNATIONAL REGISTER



Choose  
France<sup>TM</sup>

